**FICHE D’AIDE A LA CONSTITUTION DU DOSSIER PROFESSIONNEL**

**EXAMEN PROFESSIONNEL D’ACCES PAR VOIE D’AVANCEMENT AU GRADE D’ASSISTANT TERRITORIAL D’ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PRINCIPAL DE 2ème classe - SESSION 2025**

*Les candidats doivent constituer un dossier permettant au jury d’apprécier leurs compétences et leurs qualités.*

***Le candidat devra le transmettre impérativement par voie postale en 3 exemplaires papier, au plus tard le 3 février 2025, délai de rigueur (cachet de la poste faisant foi).***

Les membres du jury prendront connaissance de ce dossier avant de recevoir le candidat en entretien. Seul cet entretien avec le jury donne lieu à notation.

*A titre indicatif, ce dossier pourra comporter notamment les pièces suivantes :*

***Rubriques intéressant toutes les spécialités***

**- Curriculum vitae**

**- Projet pédagogique**

**- Titres et diplômes**

**- Expérience professionnelle / Enseignement**

 - Enseignement dans un établissement (nature de l’établissement, description des fonctions exercées),

 projet d’établissement.

 - Activités pédagogiques.

***Expérience professionnelle / Activités artistiques (Musique, Danse, Art dramatique)***

- Activité au sein d’un orchestre, ensemble instrumental ou vocal (type de structure, descriptif de l’activité), compagnie, association, troupe.

- Concours nationaux, internationaux.

- Activité d’artiste interprète (décrire le champ d’activité).

- Activité de soliste (décrire le champ d’activité).

- Discographie.

- Activité de composition (musicale, chorégraphique, théâtrale).

- Scénographie, filmographie.

- Commandes réalisées (justificatif du projet, dates, objets, organismes payeurs).

- Publications, éditions, articles de presse ou ouvrages publiés par ou à propos du candidat (justificatifs).

- Autres.

**OU *Expérience professionnelle / Activités artistiques (Arts plastiques)***

- Participation à des expositions, galeries, foires, salons (type de structure, nature et description de la prestation)

- Acquisitions par des musées, organismes, fondations.

- Scénographie, filmographie.

- Commandes réalisées (justificatif du projet, dates, objets, organismes payeurs).

- Publications, éditions, articles de presse ou ouvrages publiés par ou à propos du candidat (justificatifs), site web.

- Formations en cours, stages.

- Ateliers, workshops …

**Toute rubrique alimentée par le candidat devra obligatoirement être accompagnée d’un justificatif (photocopie) sur lequel son identité et les renseignements correspondants devront figurer. Le dossier peut contenir également des reproductions de travaux, d’œuvres, de documents, de projets ou de publications.**

**En ce qui concerne la production d’œuvres personnelles, seules des présentations par photo (format A4), DVD ou CDRom ou clé USB seront acceptées comme pièces complémentaires du dossier.**